

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

Agence de la biomédecine

**Décision n° 2010-27 du 28 décembre 2010
fixant les tarifs applicables au registre France greffe de moelle**

NOR : ETSB1031158S

La directrice générale de l'Agence de la biomédecine,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1418-1 et suivants et l'article R. 1418-1 et suivant ;

Vu le décret n° 2005-42 du 4 mai 2005 relatif à l'Agence de la biomédecine ;

Vu la délibération n° 2007-13 du 3 juillet 2007 du conseil d'administration de l'Agence de la biomédecine relative à la modification des tarifs du registre France greffe de moelle applicable à compter du 1^{er} juillet 2007 ;

Vu le décret du 4 juillet 2008 portant nomination de la directrice générale de l'Agence de la biomédecine ;

Vu la délibération n° 2010-17 du 30 novembre 2010 du conseil d'administration de l'Agence de la biomédecine relative à la création des tarifs pour l'activité du registre EUROCORD,

Décide :

Article 1^{er}

De fixer les tarifs clients applicables par le registre France greffe de moelle de l'Agence de la biomédecine à compter du 1^{er} janvier 2011, selon les montants annexés à la présente décision. Ces tarifs intègrent une modification par rapport à 2010. Le prix de cession à l'international des unités de sang placentaire est fixé à 18 500 €, contre 17 100 € précédemment.

Article 2

De fixer à 350 € par unité de sang placentaire greffée, la fourniture des données du registre EUROCORD aux banques de sang placentaire internationales.

Article 3

La secrétaire générale de l'Agence de la biomédecine est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée, ainsi que son annexe, au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 28 décembre 2010.

La directrice générale,
E. PRADA-BORDENAVE

ANNEXE I

**PRESTATIONS FACTURÉES PAR L'AGENCE DE LA BIOMÉDECINE
AU TITRE DU REGISTRE FRANCE GREFFE DE MOELLE**

PATIENTS NATIONAUX

**Tarifs TTC
applicables au 1^{er} janvier 2011**

Inscription sur le registre

	TTC (en euros)
Inscription sur le registre national	372
Inscription sur les registres internationaux	845

Prestations avec des donneurs français

Le registre France greffe de moelle ne refacture aucune prestation de typage ou de prélèvement sur des donneurs français pour des patients français. Ces prestations sont facturées directement par les centres donneurs et préleveurs.

Toutefois, nous vous rappelons que les frais de transport d'échantillons de sang de donneurs nationaux pour des patients nationaux sont pris en charge par le registre France greffe de moelle et vous sont refacturés à prix coûtant. À titre indicatif, le coût moyen d'un transport d'échantillon est estimé à ce jour à 64 € (ce prix est susceptible de variation).

Prestations avec des donneurs internationaux

Ces prestations sont refacturées par le registre France greffe de moelle sur la base des tarifs applicables par chacun des registres internationaux (majorés d'une somme forfaitaire de 9 € par facture traitée). Ces tarifs sont communiqués aux hôpitaux greffeurs français au fur et à mesure des informations fournies par les correspondants étrangers et sont donc susceptibles de varier en cours d'année.

ANNEXE II

PRESTATIONS FACTURÉES PAR L'AGENCE DE LA BIOMÉDECINE
AU TITRE DU REGISTRE FRANCE GREFFE DE MOELLE

Unités de sang placentaire nationales

PATIENTS NATIONAUX

**Tarifs TTC
applicables au 1^{er} janvier 2011**

Cession de l'unité de sang placentaire	TTC (en euros)
Prix de cession d'une unité de sang placentaire	10 000

Par ailleurs, nous vous rappelons que les frais de transport des unités de sang placentaire vous sont refacturés à prix coûtant. Leurs montants variant en fonction des lieux de livraison.

ANNEXE III

REGISTRE FRANCE GREFFE DE MOELLE
FRENCH REGISTRY OF UNRELATED STEM CELL DONORS

**Fee schedule
valid as of 1st january 2011**

DESIGNATION	AMOUNT
Preliminary donor search	Free
Activation fee	Free
HLA class I typing	
HLA class I splits serology typing :	
- loci A & B	80 €
HLA class I low resolution DNA typing :	
- loci A	50 €
- loci B	50 €
- loci C	50 €
HLA class I high resolution DNA typing :	
- loci A	210 €
- loci B	210 €
- loci C	210 €
HLA class II typing	
HLA class II low resolution DNA typing :	
- DRB1-DQB1	210 €
HLA class II high resolution DNA typing :	
- DRB1-B3/B4/B5	340 €
- DQB1	135 €
- DPB1	170 €
Other testing	
CMV	testing 35 €
Sample procurement	
Blood sample	collection 250 €
(including IDM testings)	shipment Varies
Blood sample and freezing	collection 350 €
(including IDM testings)	shipment Varies
DNA	extraction 260 €
(including IDM testings)	shipment Varies

ANNEXE IV

REGISTRE FRANCE GREFFE DE MOELLE
FRENCH REGISTRY OF UNRELATED STEM CELL DONORS

**Fee schedule
valid as of 1st january 2011**

DESIGNATION	AMOUNT
Stem cells collection	
Marrow or PBSC procurement	12 400 €
If transport by France greffe de moelle fixed cost	500 €
courrier expenses	Varies
Cancellation fee (4 weeks or less before collection)	1 240 €
Postponement fee (4 weeks or less before collection)	1 240 €
Freezing of bone marrow upon request	830 €
Lymphocytes collection	
Unstimulated leucapheresis per bag	2 860 €
Cancellation fee (4 weeks or less before collection)	1 000 €

ANNEXE V

REGISTRE FRANCE GREFFE DE MOELLE
FRENCH CORD BLOOD BANK

Fee schedule
valid as of 1st January 2011

DESIGNATION	AMOUNT
Preliminary cord blood unit search	Free
Activation fee	Free
HLA class II typing : high resolution	
- DRB1	340 €
- DQB1	135 €
HLA class I typing : - high resolution per loci A or B or C	210 €
DNA specimen procurement	Free
- shipment	Varies
Cord blood unit procurement	18 500 €
- shipment	Varies
Cancellation fee (after formal recruitment of the unit)	1 350 €